

LES GAL... AU SERVICE DE LA TRANSITION ?

Si une série d'initiatives présentées dans ce Contrastes relèvent d'acteurs privés citoyens, il existe des dynamiques publiques, soutenues par l'Union européenne, qui s'appuient aussi sur une analyse des besoins des territoires. C'est le cas des Groupes d'action locale (GAL) financés à travers le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) de l'Union européenne.



Les GAL s'adressent à tous les acteurs du monde rural souhaitant développer des initiatives de développement rural : citoyens, associations, entreprises, communes... Ils regroupent des partenaires publics et privés et visent à faciliter les liens entre les communes rurales. L'objectif est de mener à bien des projets sur des thèmes tels que l'économie rurale, l'agriculture, la mobilité, l'énergie, le tourisme...

Le programme LEADER a pour priorité de **promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**. Les GAL ne visent donc pas directement la transition écologique puisqu'ils se situent dans une vision de développement économique des régions rurales. Néanmoins, cela ne signifie pas que la préoccupation de la transition écologique en est absente. En témoigne, le thème fédérateur de ces différents GAL :

- *Répondre ensemble aux besoins d'un territoire rural en transition* (GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse)
- *La Botte du Hainaut, territoire rural tourné vers un avenir durable* (GAL de la Botte du Hainaut)

- *Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, un territoire en transition !* (GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier)
- *L'homme et la nature au centre de toute action* (GAL Burdinale-Mehaigne).

Par ailleurs, les projets dédiés au développement économique sont souvent liés à la notion d'économie circulaire. C'est le cas du GAL Nov'Ardenne "*Intégrer l'économie circulaire au sein du territoire*".

La notion de durabilité va se décliner de différentes manières pour accompagner la plupart des objectifs poursuivis ; il s'agit de "*valoriser durablement les ressources locales, valoriser durablement les patrimoines, favoriser une mobilité durable pour tous les usagers...*". La préoccupation de l'avenir énergétique est également présente dans la plupart des GAL. Des projets viseront à "*améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, étudier les ressources naturelles locales disponibles et déterminer les conditions de leur exploitation dans des projets d'énergie renouvelable, envisager la création d'une coopérative visant la réalisation de projets d'économie d'énergie...*". Ou encore : "*développer une*

Un exemple de projet développé par le GAL Jesuishesbignon.be : le GAL'ADA ou GAL ami des aînés

L'objectif est de remettre les aînés au cœur de la société via un processus participatif "par et pour les aînés".

La première étape du projet a été d'identifier les besoins des aînés, d'entendre et prendre note de leurs suggestions, idées et propositions. Ce diagnostic s'est fait à travers des matinées de réflexion et l'organisation de plusieurs marches exploratoires en "tandem" (un aîné et un agent communal ou du CPAS) sur plusieurs communes membres du GAL.

Un plan d'action propre à chaque commune a ensuite été rédigé, ainsi qu'un plan d'action supracommunal. Le plan supracommunal comprend notamment l'achat groupé de boîtes jaunes à placer dans le frigo et reprenant toutes les infos santé nécessaires à une prise en charge rapide de la personne en cas d'intervention des services de secours. La phase suivante de ce projet est de développer une sensibilisation et une communication autour de ces boîtes jaunes.

Le plan a permis aussi la rédaction d'un "guide des aînés" sous forme d'une farde (qui peut être facilement actualisée) reprenant une série d'infos utiles. Le guide s'articule en 2 parties : un volet commun et un volet communal spécifique à chacune des 10 communes engagées dans le projet. Il existe en version papier et en version numérique. (voir page 15)

ou plusieurs filières de conversion locale des gisements de biomasse ligneuse non valorisés actuellement (tailles de haies par exemple) en combustible pour alimenter des besoins en chauffages publics et privés locaux : réseaux de chaleur, chaudières collectives...".

Les conditions nécessaires à la constitution d'un GAL sont principalement de couvrir un territoire d'au moins 3 communes contigües, de compter entre 20.000 et 80.000 habitants et d'élaborer une stratégie de développement local associant l'ensemble des acteurs publics et privés.

Aujourd'hui en Wallonie, on compte 20 GAL essentiellement dans les provinces du Luxembourg, de Liège et de Namur. Un nouvel appel à projets vient d'être lancé pour la période 2023-2027. 5,2% du budget du Plan Stratégique wallon pour la PAC (Politique Agricole Commune) 2023-2027 est dédié au soutien des GAL. Les projets sont financés à hauteur de 90% soit par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Communauté germanophone et la Commission européenne. 10% des fonds doivent être apportés par les partenaires du GAL.

Les Equipes Populaires participent à certaines de ces dynamiques. Entre autres, le GAL jesuishesbignon.be ou celui des Tigres et Chavées de la région namuroise. Récemment, ce dernier a été associé à une journée de réflexion "**Habiter autrement**".

Atouts et faiblesses

L'intérêt des GAL est sans aucun doute de prendre en compte la réalité du monde rural et de faire en sorte qu'il ne soit pas oublié dans la construction d'un avenir soutenable. Monde urbain et monde rural recouvrent en effet des réalités fort différentes en matière d'accès aux transports en commun, de présence de commerces et services, de développement d'infrastructures collectives, d'offres d'activités socio-culturelles...

Les GAL offrent aussi l'occasion de mieux se connaître, de se parler, de réfléchir ensemble, entre monde associatif et élus communaux, entre entreprises locales et citoyens. Vont s'y côtoyer des acteurs tels que centres culturels, Action en milieu ouvert (AMO), asbl d'éducation permanente, maisons du tourisme, asbl de défense de l'environnement... Un GAL par son dispositif participatif permet la construction de projets et la définition de la stratégie d'actions. Il fonctionne selon un processus ascendant où les idées émergent de consultations larges auxquelles sont invités ces différents acteurs du territoire qui peuvent donner leur avis, susciter des projets. La réussite de cette démarche sera conditionnée par le dynamisme dont fera preuve l'équipe des travailleurs et par l'efficacité de la communication. Si cette dynamique ascendante est assurée lors de l'élaboration du diagnostic et de la définition de la stratégie, elle sera sans doute plus difficile à



Depuis 2018, des rendez-vous sur le champ sont organisés grâce aux projets Up'Citoyen et Agriculture et biodiversité – GAL Burdinale-Mehaigne <http://www.pays-burdinale-mehaigne.be/>



maintenir tout au long du processus de développement des projets, sachant que ceux-ci se poursuivent sur plusieurs années. L'intégration de la population au dispositif des GAL est un enjeu essentiel !

Le territoire couvert par le GAL (minimum 3 communes) va permettre le développement de projets de plus grande ampleur dépassant une dimension trop "localiste". Parmi les critères nécessaires à la réalisation des projets :

territoire. Seule une analyse des différents projets menés, en relevant leur caractère innovant en fonction du territoire concerné permettrait de vérifier que ce n'est pas le cas.

Même s'ils ne sont pas la panacée, les GAL sont néanmoins des outils intéressants contribuant à favoriser le développement et la préservation de l'environnement rural.

Françoise Caudron

l'impact sur l'ensemble du territoire couvert, le fait qu'ils soient transposables sur un autre territoire et qu'ils doivent démontrer leur potentielle pérennité (au-delà du travail de mise en œuvre par le GAL). Ce fut le cas du projet *Je pédale pour ma forme*, développé par le GAL Jesuishesbignon.be en 2018 et qui a depuis lors inspiré quatre autres GAL.

On pourrait craindre que ces critères de "transposabilité" ou de transférabilité ne mènent à une standardisation des projets. Toutefois, les objectifs qu'ils visent sont censés répondre aux besoins et ressources spécifiques de chaque

Je pédale pour ma forme

Je pédale pour ma forme est un programme de remise en selle en 8 séances. Son objectif est la sensibilisation à la pratique du vélo au quotidien. Le programme est encadré par des coaches citoyens qui ont suivi 30 heures de formation. Tout le projet est donc porté par des citoyens et, de ce fait, participe aussi à un renforcement de la cohésion sociale au sein des villages.

Les objectifs et projets des GAL...

Il est très difficile de résumer ou tenter de synthétiser les multiples projets développés au sein des GAL. Leurs objectifs visent principalement :

- Le développement économique (à partir des ressources locales)
- La valorisation des productions agricoles locales et le développement des circuits courts
- Le développement de ressources énergétiques locales
- La préservation de l'environnement (amélioration de la biodiversité...)
- Le développement d'une mobilité douce
- La gestion des eaux
- La valorisation du patrimoine local
- Le développement de projets touristiques
- La cohésion sociale et la dynamisation de la vie des villages

Mais on trouvera aussi au sein des GAL

- Des projets culturels (cinémas en plein air, création des sentiers d'art...)
- La prise en compte des besoins spécifiques liés au vieillissement de la population
- Une attention portée à l'inclusion des plus jeunes par un accompagnement à l'entrepreneuriat, par une offre de logements accessible...
- Une attention aux besoins des familles par la création par exemple de haltes-garderies...
- Une attention à l'accès au logement avec la volonté de réduire et de canaliser la pression immobilière
- La préoccupation de prévenir les risques d'exclusion sociale...

On le voit, les objectifs sont nombreux et peuvent se décliner sous des formes variées en ciblant différents types de publics.

Infos : <https://www.reseau-pwdr.be/sections/gal>